

Imprimé 2065 du 07/09/2017

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
				Déclaration néante	
Si PME innovantes					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)					
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)					
Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD					
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					
A IDENTIFICATION					
Identification du destinataire					
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :					
Adresse de messagerie					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, siret et adresse du lieu d'imposition de la société mère					
B ACTIVITÉ					
				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
Activités exercées		FORMATION PROFESSIONNELLE			
Nom et adresse du comptable		Salarié/Indépendant :	I	Tél :	04 67 90 77 47
FIDUCIAL EXPERTISE					
ZAE LES RODETTES					
RUE ALFRED MAUREL					
34120 PEZENAS					
Nom et adresse du conseil		Salarié/Indépendant :		Tél :	
Nom et adresse du CGA		n° d'agrément :			
Visa : CGA		Viseur conventionné			

Imprimé 2065 du 07/09/2017

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1 Résultat fiscal					
Bénéfice Imposable au taux de 33 1/3 %	0	Bénéfice Imposable au taux de 15 % et/ou 28 %	34 450	DÉFICIT (Report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033-B)	0
2 Plus-values					
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%					
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15% (lignes 17 du 2059A ou 591 du 2033C)					
Plus-values à long terme au taux de 19%					
Autres Plus-values imposables au taux de 19%					
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%					
Plus-values exonérées art. 238 quinquies					
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2 à C-2quater					
Entreprise nouvelle art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeune entreprise innovante	<input type="checkbox"/>	Entreprise nouvelle art. 44 septies	<input type="checkbox"/>
				Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Société d'investissements immobiliers cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies			<input type="checkbox"/>
Zone franche urbaine	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :					
dans le secteur productif, art. 244 quater W			<input type="checkbox"/>	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	
Bénéfice ou déficit exonéré			<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
D IMPUTATIONS			Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %)		
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quinquies du CGI)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %					

Imprimé 2065BIS du 07/09/2017

2065 BIS - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065								
							Formulaire néant	
F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts.								
- Payées par la société elle-même							(a)	
- Payées par un établissement chargé du service des titres							(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)							(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							(d)	
4. Montants des distributions autres que celles visées en "(a), (b), (c) et (d)" ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)							(e)	
							(f)	
							(g)	
							(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%							(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%							(j)	
7. Montant des revenus répartis							total (a à h)	
G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS								
Nom, prénoms, domicile et qualité(art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) -- SARL - tous les associés ; -- SCA - associés gérants ; -- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; -- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société						
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montants des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	8	
H DIVERS								
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)								
Adresses des autres établissements								
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)						35 142	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages							
MVLT imposées à 15%	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
	MVLT réalisée au cours de l'exercice							
	MVLT restant à reporter							

Imprimé 2033A du 07/09/2017

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ							
						Formulaire néant	
ACTIF		Exercice clos en N					
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2		Net 3		
Actif immobilisé							
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012			
	Autres	014	3 534	016	3 436	98	
Immobilisations corporelles		028	13 742	030	5 440	8 302	
Immobilisations financières (1)		040		042			
Total I (5)		044	17 276	048	8 876	8 400	
Actif circulant							
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052			
	Marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes		064	4 116	066		4 116	
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	51 097	070	5 295	45 802	
	Autres (3)	072	5 616	074		5 616	
Valeurs mobilières de placement		080		082			
Disponibilités		084	47 236	086		47 236	
Charges constatées d'avance		092	30	094		30	
Total II		096	108 095	098	5 295	102 800	
Total général (I + II)		110	125 370	112	14 171	111 200	
PASSIF						Exercice N NET	
Capitaux propres							
Capital social ou individuel						120	1 000
Écarts de réévaluation						124	
Réserve légale						126	100
Réserves réglementées						130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants						131) 132
Report à nouveau						134	520
Résultat de l'exercice						136	32 586
Provisions réglementées						140	
Total I						142	34 206
Provisions pour risques et charges						Total II	154
Dettes (4)							
Emprunts et dettes assimilées						156	19 596
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164	
Fournisseurs et comptes rattachés						166	17 332
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :						169	24 592) 172
Produits constatés d'avance						174	
Total III						176	76 994
Total général (I + II + III)						180	111 200
Renvois							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations	182	6 421

				acquises ou créées au cours de l'exercice		
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033B du 07/09/2017

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE											
									Formulaire néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE									Exercice N		
Produits d'exploitation											
Ventes de marchandises					209			210			
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires			215			214			
	services				217			218	297 079		
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222			
Production immobilisée								224			
Subventions d'exploitation reçues								226	10 445		
Autres produits								230	7 570		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232	315 094		
Charges d'exploitation											
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234			
Variation de stock (marchandises)								236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)								240			
Autres charges externes		dont crédit bail :	mobilier	2 937	immobilier			242	187 237		
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle		243	555)	244	5 398		
Rémunérations du personnel								250	55 097		
Charges sociales (cf. renvoi 380)								252	11 263		
Dotations aux amortissements								254	5 190		
Dotations aux provisions								256	5 295		
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger			259)	262	7 520	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260						
Total des charges d'exploitation (II)								264	276 999		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	38 094		
Produits et charges divers											
Produits financiers								(III)	280	101	
Produits exceptionnels								(IV)	290	350	
Charges financières								(V)	294	647	
Charges exceptionnelles	(Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347)	(VI)	300	144
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348						
Impôts sur les bénéfices								(VII)	306	5 168	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)								310	32 586		

B - RÉSULTAT FISCAL					1		2	
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2					312	32 586	314	
Réintégrations								
Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
Provisions non déductibles					322			
Impôts et taxes non déductibles					324	5 168		
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
Déductions								
Entreprise nouvelle (44 sexies)					986			
Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)					987			
Zone restruct. défense (44 terdecies)					127			
Zone revitalisation rurales (44 quindecies)					138			
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)					981			
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)					989			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)					991			
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)					990			
Divers, dont :	Investissements outre-mer			344				
	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)			345				
	Créance due au report en arrière du déficit			346				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	34 450	354
Déficits								
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356			
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)				dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	34 450	372
Divers à réintégrer								
Libellé							Montant	
NEANT								
NEANT								
NEANT								
NEANT								
NEANT								
NEANT								
NEANT								

NEANT	
NEANT	
NEANT	
NEANT	
NEANT	
NEANT	
NEANT	
DEDUCTION DU CICE COMPTABILISE	3 304
NEANT	
NEANT	

Imprimé 2033C du 07/09/2017

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Formulaire néant									
I		IMMOBILISATIONS						Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
Fonds commercial	400		402		404		406		
Autres	410	3 000	412	534	414		416	3 534	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Terrains	420		422		424		426		
Constructions	430		432		434		436		
Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
Installations générales agencements divers	450	6 379	452		454		456	6 379	
Matériel de transport	460		462		464		466		
Autres immobilisations corporelles	470	2 025	472	5 888	474	550	476	7 362	
Immobilisations financières	480	144	482		484	144	486		
TOTAL	490	11 549	492	6 421	494	694	496	17 276	
II									
AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		500	1 292	502	2 144	504		506	3 436
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Terrains		510		512		514		516	
Constructions		520		522		524		526	
Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536	
Installations générales, agencements, aménagements divers		540	1 768	542	1 430	544		546	3 198
Matériel de transport		550		552		554		556	
Autres immobilisations corporelles		560	1 177	562	1 616	564	550	566	2 242
TOTAL		570	4 236	572	5 190	574	550	576	8 876

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES						
Nature des immobilisations		Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	
TOTAL		578	580	582	584	
		550	550			
Nature des immobilisations		Plus ou moins-value				
		Court terme	Long terme			
			19%	15% ou 16%	0%	
TOTAL		586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19%	579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de droits de la propriété industrielle régime de la PVLT (CGI art.39 terdecies)				591		
TOTAL		596	585	597	599	
Détail						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	
		550	550			
1	APPORT PERSO - PC/IMP/PROJECT	+ ou -value à court terme	Plus ou moins-value à long terme			
			19%	15% ou 16%	0%	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	
2		+ ou -value à court terme	Plus ou moins-value à long terme			
			19%	15% ou 16%	0%	

Imprimé 2033D du 07/09/2017

2033D									
RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES									
									Formulaire néant
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et cptes rattachés	650	7 520	652	5 295	654	7 520	656	5 295
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	7 520	682	5 295	684	7 520	686	5 295
B	MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					Dotations		Reprises	
Immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales, agencements et aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C	VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)									780
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent									982
Déficits imputés									983
Déficits reportables									984
Déficits de l'exercice									860
TOTAL des déficits restant à reporter									870
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C									
Résultat déficitaire résultant de l'article 209C du CGI									995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art.209 C du CGI)									996
IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA									
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 TER ZCA au titre de l'exercice									129
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1)									
									800

du Code des Transports)		
VI	DIVERS	
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

Imprimé 2033E du 07/09/2017

2033 E - CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS					
				Formulaire néant	
I PRODUCTION DE L'ENTREPRISE					
Ventes de marchandises			108		
Production vendue - Biens (dont transfert de charges afférentes à des achats de biens déductibles de la valeur ajoutée)			109		
Production vendue - Services (dont transfert de charges de personnel et transferts de prestations déductibles de la valeur ajoutée)			141	297 079	
Production stockée			111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			143		
Subventions d'exploitation reçues			113		
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			115		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés			118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante			119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			153		
			TOTAL 1	297 079	
II CONSOMMATION DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS					
Achats de marchandises (droits de douanes compris)			121		
Variation de stock (marchandises)			122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)			123		
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)			145		
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances			125	173 427	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			146	32	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			128		
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			148		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante			150		
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers			133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			135		
			TOTAL 2	173 459	
III VALEUR AJOUTÉE PRODUITE					
Calcul de la valeur ajoutée			TOTAL 1 - TOTAL 2	123 620	
IV COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)			117	123 620	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE					
Mono-établissement au sens de la CVAE				X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE				297 079	
Période de référence	du	01/07/2016	au	30/06/2017	
Date de cessation					
CFE : Qualification des effectifs					
Effectifs moyens du personnel			376	4	

	dont apprentis		1
	dont handicapés		
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

Imprimé 1330CVAE du 07/09/2017

**DÉCLARATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
 ET DES EFFECTIFS SALARIÉS
 (ÉLÉMENTS DE RÉPARTITION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR
 AJOUTÉE DES ENTREPRISES)**

1330-CVAE

I – GÉNÉRALITÉS

ENTREPRISES MONO ÉTABLISSEMENT ET N'EMPLOYANT PAS DE SALARIÉS EXERCANT UNE ACTIVITÉ DE PLUS DE 3 MOIS DANS PLUSIEURS COMMUNES (CHANTIERS, MISSIONS,...)	A1	X	
---	----	---	--

II - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTÉE

VALEUR AJOUTÉE	A2	123 620
CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE	A3	297 079
CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE DU GROUPE (à compter de la CVAE 2011)	B6	
SIREN DE LA SOCIÉTÉ TÊTE DE GROUPE	A0	
DATE DE CESSATION DE L'ENTREPRISE		

Déclarant :	Date :	04/09/2017
	Lieu :	BEZIERS
	Nom du signataire :	MME GOURBEILLE ELSA
	Qualité du signataire :	PRESIDENTE

III - RÉPARTITION DES SALARIÉS

A – LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE L' ENTREPRISE

NIC (5 derniers chiffres du SIRET)	Numéro du département	Commune de localisation	Code INSEE de la commune	Nombre de salariés
A4	A5	A6	A7	A8/A9

B – LISTE DES CHANTIERS ET DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIÉS EMPLOYÉS PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE

Numéro du département	Commune de localisation	Code INSEE de la commune	Nombre de salariés
B1	B2	B3	B4/B5

Imprimé 2069RCI du 07/09/2017

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE		2069RCI	
Au titre d'un exercice ou d'une année civile			
		Néant	
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé			
Désignation et n° siren de la société tête de groupe			
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
CIC		2 152	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	1	35 685	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	2		
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3		
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	4		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5		
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

Imprimé ANNEXLIB01 du 07/09/2017

ANNEXE LIBRE MODÈLE 01

Ce document contient une mention expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

X

-
INFORMATION SUR LA REPARTITION DU BENEFICE IMPOSABLE A L'IS
AU TAUX DE 15% ET/OU 28%

-
EN L'ABSENCE DE CASE SPECIFIQUE SUR LA DECLARATION 2065, NOUS VOUS INFORMONS
QUE LE BENEFICE IMPOSABLE AU TAUX DE 15 % EST DE :

34450 EUROS.

ET QUE LE BENEFICE IMPOSABLE AU TAUX DE 28 % EST DE :
0 EUROS